

Informations de base	
2023/2819(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Mesures d'urgence temporaires pour l'année 2023 en vue de résoudre des problèmes spécifiques dans le secteur des fruits et légumes, dus à des événements météorologiques défavorables et à des mesures connexes Complétant 2018/0216(COD) Subject 3.10 Politique et économies agricoles 3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/10/2020	Dossier renvoyé à la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		
10/08/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)05365	
21/08/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
11/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/09/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
13/09/2023	Décision du Parlement	T9-0310/2023	Résumé